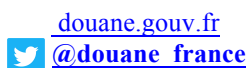


DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication



11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX
01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 19 mai 2017

Les douaniers de Marseille et Montpellier saisissent des brosses à cheveux contrefaites

Les douaniers de Marseille et Montpellier viennent de mettre à jour un trafic de brosses à cheveux de contrefaçons touchant l'entreprise Tangle Teezer Limited, détentrice d'un brevet sur un nouveau dispositif de coiffage. Au total, ce sont plus de 16 000 brosses qui ont été saisies et détruites hier. Le préjudice évité pour la marque est estimé à plus de 240 000 euros.

Ce sont les douaniers du Bureau de Fos Port St Louis qui ont découvert un premier lot de brosses suspectes dans un conteneur contrôlé le 7 mars. Les marchandises étaient en provenance de Chine et destinées à une entreprise du Gard. La société Tangle Teezer Limited a été contactée et a confirmé que les brosses concernées copiaient les caractéristiques en matière de taille, forme et alignement des poils caractéristiques du dispositif de coiffage dont elle a déposé le brevet. Les brosses ont donc été saisies.

Début mai, les douaniers de Montpellier ont procédé à la saisie de 6 077 autres brosses de contrefaçon, après contrôle des locaux de la société importatrice et de ses filiales. Au total, ce sont 16 157 brosses qui ont pu être interceptées.

Beaucoup d'entreprises voient leurs efforts en matière d'innovation et leur modèle économique, mis à mal par la copie. Afin de protéger les citoyens contre les risques induits par ces produits et de soutenir le développement des entreprises légales, les services douaniers luttent contre la contrefaçon. Les entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle peuvent renforcer leur protection en déposant une demande d'intervention auprès de la douane. Il s'agit d'une démarche simple et gratuite.

En 2016, la douane française a saisi 9,24 millions d'articles de contrefaçon, un record historique.

Contact Presse :

Division des douanes de Marseille-Fos : 09.70.27.84.44

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Site internet de la douane** : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a13283-saisie-de-brosses-a-cheveux-contrefaites-par-les-douanes-de-marseille-et-montpellier>
- **Album photo** : <https://www.flickr.com/gp/douane/france/7u9134>
- **La vidéo** : <https://youtu.be/TkUUTdv4ZJo>

Crédit images : Douane française